

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 59242 du 25 septembre 2019
portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie**

NOR : INTJ1924267S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié instituant une prime de qualification en faveur de certains officiers et militaires non officiers à solde mensuelle ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu l'instruction n° 68918 du 16 janvier 2019 relative à la haute technicité des sous-officiers de gendarmerie et à la prime afférente (NOR : INTJ1901447J) ;

Vu la circulaire n° 68918 du 16 janvier 2019 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité (PHT) aux sous-officiers de gendarmerie au titre de l'année 2019 ;

Vu la décision n° 39413 du 31 mai 2019 portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie (NOR : INTJ1915187S),

Vu le procès-verbal de la commission chargée de proposer l'attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie du cadre général en date du 20 mai 2019 ;

Vu le procès-verbal de la commission chargée de proposer l'attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie spécialistes en date du 20 mai 2019,

Décide :

Article 1^{er}

La prime de haute technicité est attribuée, à compter du 1^{er} octobre 2019 aux sous-officiers de gendarmerie du cadre général suivants :

Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale

Bruno	Laurent	NIGEND : 173 861	NLS : 8 032 130
Da Costa	Marco	NIGEND : 207 844	NLS : 8 062 473

Article 2

La prime de haute technicité est attribuée, à compter du 1^{er} octobre 2019 aux sous-officiers de gendarmerie spécialiste suivant :

Région de gendarmerie de Normandie

Voirin	Nicolas	NIGEND : 224 286	NLS : 8 083 965
---------------	---------	------------------	-----------------

Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale

Bourliataud	Guillaume	NIGEND : 224 210	NLS : 8 083 914
--------------------	-----------	------------------	-----------------

Direction générale de la gendarmerie nationale

Croizer

David

NIGEND : 224 226

NLS : 8 083 922

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 septembre 2019.

Pour le ministre et par délégation:
Le colonel,
sous-directeur de la gestion du personnel
L. Le Gentil

« ORIGINAL SIGNÉ »